



LA CIRCULAIRE DE RENTRÉE EST SORTIE

Heureusement que, depuis belle lurette, les établissements n'attendent plus la publication au B.O. de ce texte pour préparer la rentrée scolaire.

Mais **cette parution tardive (début juin) ne doit probablement rien au hasard**. En effet, en cette période, **les personnels sont davantage préoccupés par les examens de leurs élèves, les procédures d'orientation, d'appel, etc.**

Il est peu probable que nos collègues se précipitent sur la lecture de ces 9 pages très serrées, dont le contenu leur sera néanmoins rappelé comme une évidence à la prochaine rentrée.

Ecole maternelle, apprentissages fondamentaux, socle commun, cycles, enseignement professionnel, liaisons collège-lycées et lycées-enseignement supérieur, enseignement moral et civique...aucun secteur n'échappe à cette laborieuse compilation de mesures pour l'essentiel déjà connues.

L'impression qui se dégage de la lecture de ce document, sorte d'inventaire à la Prévert, est un **foisonnement de principes généreux et généraux**, mais que les faits contredisent parfois, **et de dispositifs divers** dont la mise en œuvre reposera une nouvelle fois, pour l'essentiel, **sur l'engagement des équipes et une sensible augmentation de la charge de travail des personnels**.

Combinée à la modification des statuts des professeurs du second degré, qui entrera elle aussi en vigueur à la rentrée, à l'augmentation du nombre des réunions et concertations sans moyens permettant de les conduire sereinement, **les dispositions nouvelles préparent pour certaines, la mise en place de la réforme du collège à la rentrée 2016.**

Il faut donc s'attendre à ce que de nombreux conflits éclatent à la prochaine rentrée scolaire.

La FAEN et ses syndicats seront là pour informer, conseiller et défendre les personnels mis en difficulté.

BILAN DE LA RÉFORME DARCOS-CHATEL DES LYCÉES

Selon le SGEN-CFDT, **la publication du bilan de cette réforme, promise par plusieurs ministres mais à chaque fois reportée, pourrait rester dans les tiroirs du ministère.**

Quels sont les éléments de ce bilan que les personnels de l'Éducation nationale et l'opinion ne doivent pas connaître ?

Le premier objectif de la réforme, rééquilibrer les séries du bac, n'a pas été atteint.

Autre mesure phare de la réforme, **l'accompagnement personnalisé, a connu de grosses difficultés de mise en œuvre pour un résultat très, très décevant** : l'AP profiterait aux 2/3 des élèves moyens mais serait inefficace pour les élèves éprouvant le plus de difficultés selon les syndicats d'inspecteurs.

Au moment où la réforme du collège décidée par l'actuelle ministre emprunte plusieurs éléments de la réforme Darcos-Chatel des lycées, notamment l'aide personnalisée, l'affichage de son échec fournirait des armes à ses opposants.

MANIPULATIONS

Le « café pédagogique » est une lettre télématique quotidienne consacrée aux sujets et dossiers de l'Éducation. **Idéologiquement proche de l'UNSA et du SGEN-CFDT** ce « café » défend depuis 2012 la « refondation » initiée par Vincent Peillon que nous combattons vigoureusement.

Les journalistes revendiquent à la fois **la liberté de leur information et des règles de déontologie professionnelle** qui encadrent cette liberté.

Il semble que ces règles déontologiques fassent défaut au « café pédagogique » **qui n'hésite pas à falsifier certaines de ses informations.**

En évoquant les derniers communiqués de presse de l'intersyndicale, opposée à la réforme du collège, lesquels comportent les logos du SNCL-FAEN et du SIES-FAEN, **ce « café » décidément imbuvable a sciemment retiré nos deux syndicats de la liste des signataires des communiqués.**

Nous sommes nombreux à la FAEN à avoir défilé en janvier 2015 pour défendre la liberté d'expression, la liberté de la presse, mais sûrement pas pour que des falsificateurs en abusent pour manipuler l'opinion.



LA GRANDE PAUVRETÉ À L'ÉCOLE

Un rapport de Jean-Paul Delahaye, inspecteur général de l'Éducation nationale, vient d'être remis à la ministre sur le thème de **la grande pauvreté et de la réussite scolaire**.

La ministre semble avoir reçu ce rapport avec enthousiasme et s'est exprimée à ce sujet le 12 mai dernier.

Ce sont quelque 53 préconisations à court terme, et 13 à moyen terme qui jalonnent ce rapport.

Ces propositions peuvent être dans l'ensemble réunies en cinq grands points d'action :

- **FORMATION DES ENSEIGNANTS** : intégrer à la formation des enseignants une découverte de l'environnement large de l'école, de l'éducation prioritaire, de la scolarité des enfants allophones, ainsi qu'une activité associative dans ces secteurs ou en zone rurale,
- **CONSIDÉRATION DE LA PAUVRETÉ** : multiplier les relations famille pauvre/école, vigilance sur l'accès à la cantine et aux fournitures scolaires, rendre les voyages scolaires accessibles à tous, créer un outil de suivi pédagogique des enfants changeant fréquemment de domicile, renoncer au travail à la maison nécessitant des ressources particulières qui ne sont pas à disposition de l'élève dans l'établissement.
- **MOYENS HUMAINS** : augmenter les postes de RASED, d'assistants sociaux, de médecins scolaires, revaloriser les métiers et leur donner les moyens de fonctionner.
- **CONDUITE DES POLITIQUES** : engager la direction des établissements dans le suivi de la politique sociale (bilan annuel d'attribution des bourses, d'usage des fonds sociaux, intégration du volet social dans le projet d'établissement...), renforcer les échanges entre les acteurs...
- **SCOLARISATION DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE** : accentuation de la scolarisation des moins de 3 ans et du

dispositif « plus de maîtres que de classes », renforcement des moyens du primaire (éventuellement au détriment du lycée).

Rappelons que le statut de pauvreté concerne près de 10% des enfants scolarisés en France, et que ce rapport trouve son sens suite aux conclusions de la dernière enquête PISA, **dénonçant l'éducation française comme peu capable de corriger l'effet des inégalités sociales** sur la scolarité.

N'oublions pas non plus les contradictions entre la bienveillance affichée par le ministère, et la réalité des décisions économiques prises (ou non corrigées) ces dernières années : fermeture des CIO en secteur rural, dégradation du statut des CO-psy, réduction des fonds sociaux des EPLE, suppression de l'ISOE modulable aux enseignants spécialisés dans la scolarisation des enfants étrangers, menace sur les SEGPA...

Actualité oblige, la ministre a fait feu de tout bois dans son discours, avec une argumentation improbable **visant à démontrer que sa réforme du collège, en retirant des possibilités d'apprentissage à des élèves jugés privilégiés, pour les répartir également sur tous les autres, était une façon de lutter contre les inégalités sociales...** Comme si le latin ou les classes bilingues n'étaient pas déjà accessibles à tous les enfants, mais soumis à une sorte de tri élitiste, dépendant des revenus de leurs parents !

Elle a enfin préparé le terrain pour la suite de son programme, **en annonçant une révision complète des cartes scolaires visant à combattre, selon elle, la ségrégation sociale** par établissement. A un rapport finalement lucide et intelligent, le ministère renvoie une réponse toujours aussi partisane et aveugle.

LES RELÈVES SONT EN PLACE

Le Bureau fédéral de la FAEN s'est réuni fin mai pour procéder à une modification des responsabilités, une nouvelle répartition des tâches et des moyens permettant de les effectuer.

Un secrétariat général plus soudé a été constitué afin d'insuffler une nouvelle dynamique au fonctionnement de la FAEN.

Composition du Secrétariat général

- Co-Secrétaires généraux : Marc GENIEZ et Jean-Baptiste VERNEUIL
- Trésorière : Sophie MALLET
- Secrétaires nationaux : Denis ROYNARD et Jean-Denis MERLE.

Un troisième co-Secrétaire général sera désigné par le Bureau fédéral au début du mois de juillet.

Les relèves sont en place !